



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48423

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des artisans chauffeurs de taxi qui se voient exclure de la CNAM la prise en charge de transports de malades assis en milieu hospitalier. Il lui demande si, pour les transports sanitaires, la meilleure économie possible ne devrait pas être recherchée, en fonction bien sûr des exigences requises de qualification pour le transport, sachant que le transport de malades assis ne paraît pas nécessiter un véhicule sanitaire type VSL qui est davantage coûteux.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48423

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 779